

Qui est tout ce que ie puis dire estant tousiours de tout mon Coeur
...

J'ay fait payer l'homme que vous m'avéz envoyé".

"den 17 Aprille 1670 betrifft ein schriben An ... Burgermeister Meyer In fryburg".

- 1) s. auch Zurlaubiana AH 111/47A
- 2) s. ebenda AH 111/102 spez. auch Anm. 7
- 3) s. EA VI 1, 788 (Nr. 502)

Original, mit Dorsualnotiz von Beat Jakob I. Zurlauben
AH 111, 205-206

1670 März 18., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [SAV. AMBASSADOR BENOIT II CIZE, MARQUIS] DE GRE-
SY, AN STATTHALTER RITTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN, ZUG

"Je vous accuse par ces lignes la lettre q'u'il[!] vous pleut m'escire le 13. du courant que m'apportâ l'homme que ie vous avois depesché avec la Declaration et le Transfix [bezüglich der Nichtbeschirmung Genfs und der Waadt]¹ des Communes [Aegeri, Menzingen und Baar sowie die Stadt Zug gemeint] du Canton de Zoug, de quoy i'ay informé S.A.R. [Herzog Karl Emanuel II.] par l'ordinaire de vendredy [den 14. März] au soir, et luy ay temoigné comme dans cett'occasion là, vous luy aviéz donnéz ... des nouvelles marques de vostre zele et affection puisque la chose s'estoit faict et passé unanimement, et de fort bonne grace c'est de quoy sad.^e A.R. sera bien ayse d'estre informée, par ce qu'elle verra par là que ce que Mess.^{rs} [Ammann und Rat] de Zoug ont fait, ils l'ont faicts de bon Coeur, ce qui obligera aussy S.A.R. de correspondre en toutes choses en leur esgard de bon Coeur; car d'escire à sad.^e A.R. qu'il y a quelques uns qui ont tâchéz de contrarier la chose, cela ne luy seroit pas de si grande satisfaction, ny avantageux pour Mess.^{rs} de Zoug, puisque leur bonne volonté n'esclateroit pas si bien, ainsy il ne faut donc pas parler des difficultés et contrarietés que quelques uns peuvent avoir faicts, puisque cela ne se peut pas autrement dans les Republicques, mais il ne faut pas faire Estat de semblable chose.

Maintenant quant aux assurances que vous avéz donnéz ... pour les ornemens d'autel [Paramenten in die Kirchen von Aegeri, Menzingen und Baar sowie der Kirche St. Michael in Zug gemeint]², Je puis vous dire que Je ne vous lairray[!] pas manquer de parole, car S.A.R. m'a faict l'honneur de m'escire sur ce que Je les luy avois deia demandé par

avance qu'il a donné les ordres affin que ie les reçoive icy à Lucerne environ le 15. ou 20. du mois d'Avril prochain et aussy tost arrivéz, Je vous les envoyray Monsieur, et ainsy vous ne demeurerez pas court des assurances que vous avéz donnéz, ny moy de ma parole; Je fesois estat d'envoyer aussy dans ce temps là pour une paire de Gand à M.^r le Doyen [von Zug, Johann Georg Signer], et à M.^r son Pere [Landschreiber Adam Signer, die beide mit der Reinschrift bzw. der lat. Uebersetzung besagter Deklaration befasst waren] si vous le Jugerez à propos ..., ainsy vous m'en escrirez ... vostre sentiment.

Si i'avois sçeu que l'on eût deû faire l'assemblée des Communes [die Gemeindeversammlungen der obgenannten Gemeinden sowie der Stadt Zug gemeint] le 2. de ce mois, J'aurois supplié S.A.R. que les d.^{ts} ornemens d'autel m'eussent estéz envoyéz pour ce temps là, mais Je les avois seulement demandéz pour les pouvoir envoyer à l'assemblée que les Communes de Zoug font au commencement du mois de may [damit dürfte der Ambassador aber nicht die besagten Gemeindeversammlungen, sondern die jeweils am 1. Maisonntag - 1670 war dies der 4. Mai - stattfindende Landsgemeinde gemeint haben] pour envoyer les dits ornemens d'autel dans cett'occasion là, ainsy que i'ay faict dans les autres Cantons [gemeint sind insgesamt die VI mit Savoyen verbündeten kath. Orte - VII ausg. SO - wobei Grésy im speziellen an die Landsgemeindeorte: UR, SZ, OW, NW und ZG gedacht haben mag], par où vous voyéz ... que Je prennois mes mesures pour les envoyer à l'assemblée G[e]n[er]ale des Communes qu'ils tiennent le mois de may, et non pas à celle qui s'est tenüe le 2. de mars puisque nous ne s'çavions[!] pas qu'il s'en deût tenir aucune avant la[dite] G[e]n[er]ale du mois de may, C'est ce que Je vous prie de dire à ceux qui se defient de vostre parole et de la mienne. Je suis ... [navré] ... de l'incomodité que vous avéz d'une fluxion, c'est une maladie qui est asséz generale, Mons.^r [le Premier Secrétaire d'Etat, Guillaume-François Carron] le Marquis de s.^t Thomas [=Saint-Thomas] m'a escrit qu'il en a une sur la Joüe qui l'oblige à tenir le lict depuis quelques semaines

Jls [Schultheiss und Rat gemeint?] sont icy à Lucerne attendant d'apprendre que l'on fasse la levée à Zoug de la Compagnie de Mons.^r vostre frere [Gardehptm. Heinrich II. Zurlauben, dessen Gardekompagnie war 1668 entlassen worden und sollte, was dann freilich nicht zutraf, 1670 wieder neu errichtet werden]³, et de voir ce que feront les autres Cantons nos [gemeint Zugs und Luzerns] voisins [u.a. Uri, Schwyz, Ob- und Nidwalden gemeint], s'çavoir s'ils suivront l'exemple de Mess.^{rs} de Zoug à quoy il y a grande apparence, puisque c'est de toute façon l'avantage de la Patrie. Qui est tout ce que peut vous dire celluy qui est de tout son Coeur ...".

1) Evtl. ist damit Zurlaubiana AH 63/94 gemeint.

Original, mit Siegel
 AH 111, 207-210a - Blatt 210^V und 210a^R leer

1670 September 2., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [SAV. AMBASSADOR BENOIT II CIZE, MARQUIS] DE GRE-
 SY, AN STATTHALTER RITTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN, ZUG

"S.A.R. [Herzog Karl Emanuel II.] a esté si satisfaite de la lettre que Mess.^{rs} [Ammann und Rat] de Zoug luy ont escrit, en remerciement des ornemens d'autel [die Paramenten für die Kirchen in Aegeri, Menzingen und Baar sowie die Kirche St. Michael in Zug gemeint, welche die besagten Gemeinden für ihre Deklaration bezüglich der Nichtbeschirmung Genfs und der Waadt von Savoyen erhalten hatten]¹ ..., qu'elle a bien desiré leur en temoigner sa satisfaction par la reponce cy Jointe qu'elle leurs fait, laquelle Je vous prie ... de leur presenter de ma part, Je ne l'accompagne pas d'une mienne, l'ayant iugé superflus n'estant qu'une reponce de sad.^e A.R. laquelle s'engage tousiours plus à leur temoigner le desir qu'elle a de leur donner dans d'autres occasions des preuves plus considerables de son affection, c'est ce qu'il faut ... que vous fassiéz valoir et considerer pour plus grande confusion de ceux qui repugnoient que l'on d'eût[!] escrire une lettre de remerciemens² à S.A.R. pour lesd.^{ts} ornemens d'autel, et vous feréz voir par là à tous ... que vos sentimens ont tousiours esté les plus raisonnables et plus avantageux pour vostre Patrie.

M.^r le Doyen de Zoug [Johann Georg Signer] par toutes les lettres qu'il m'a escrit, m'a tousiours temoigné beaucoup de zele et d'affection pour le service de S.A.R. qui m'a obligé de l'en informer, et la supplier de l'honorer d'une petite lettre de remerciemens, affin de nous le tenir tousiours plus affectionné, ce qu'elle a bien voulu faire, Je la luy envoye dans la mienne cy Jointe, et quand il voudra faire reponce a sad.^e A.R., vous pourrez ... luy suggerer la maniere qu'on luy escrit

La Cour est encor dans les promenades de la Campagne, ainsy que vous verréz par le lieu d'ou les lettres sont escrites. M.^r le Chev.^{er} [Rudolf] Möher [=Mohr, Luzerner Ratsherr] m'a temoigné l'obligeant souvenir que vous avéz eü de moy ... par les brindes que vous avéz bien voulu faire à nos santés, nous les avons contrechangéz avec le mesme